



# budget primitif

Note de présentation brève et synthétique

2022

# Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal : [www.aix-noulette.fr](http://www.aix-noulette.fr)

**Le « cycle » budgétaire est le suivant :** débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Le budget 2022 est voté le 7 avril 2022** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Le budget primitif 2022 a été établi sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté en conseil municipal le 5 mars 2022.

**Pour la première fois dans l'histoire d'Aix Noulette** (3 960 habitants), **la Ville a élaboré en 2022 un Plan pluriannuel d'investissements. Un outil majeur de pilotage pour la ville et ses habitants.**

**Le Plan pluriannuel d'investissement :** il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique. Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville, et des financements qui leurs sont attribués chaque année, sur 5 ans. Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique

et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière. **Le Plan pluriannuel d'investissements a été élaboré sur la base des neuf priorités d'actions** que s'est fixée la municipalité : Mairie et Services, Cadre de vie, Voirie et sécurité, Ecoles, Economie d'énergie, Santé, Développement économique, Cimetière, Eglise.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser les subventions chaque fois qu'il est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la Commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## BUDGET GENERAL

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses	4 377 239.90 €	1 996 053.78 €	6 373 293.68 €
Recettes	4 377 239.90 €	1 996 053.78 €	6 373 293.68 €



# section de fonctionnement

## Dépenses

Charges à caractère général  
**889,62 K€**

Charges de personnel  
**2 450 K€**

Autres charges  
**478,13€**

Epargne brute  
**559,50 K€**

## Recettes

Contributions directes  
**2 551,31 K€**

Dotations et participations  
**1 051,91 K€**

Excédent antérieur  
**413,89 K€**

Autres recettes  
**360,13K€**

# section d'investissement

## Dépenses

Dépenses d'équipement  
**1 668,72 K€**

Dette  
**276,55 K€**

Déficit antérieur  
**50,79 K€**

## Recettes

Subventions  
**558,17 K€**

Dotations fonds et réserves  
**598,38K€**

Autres recettes  
**280,00K€**

Epargne brute  
**559,50 K€**



# la section de fonctionnement

## Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

## Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats des matières premières et des fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les bourses citoyennes, et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre de loisirs, baux divers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

## Les projets significatifs de l'année 2022

- **Reprise de la classe de neige et du séjour à la neige pour le CAJ**
- **Une première étape dans la confection des repas par les services (mercredi)**
- **Les dispositifs citoyens :  
Bourse aux initiatives, BAFA et permis citoyen**
- **Une saison culturelle**



## Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	889 615 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 450 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	246 250 €
66 - Charges financières	85 578.30 €
67 - Charges exceptionnelles	31 300 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0 €
022 - Dépenses imprévues	0 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 702 743.30 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	559 496.60 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	115 000 €
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>674 496.60 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 377 239.90 €</b>

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	130 980 €
73 - Impôts et taxes	2 551 311 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 051 906 €
75 - Autres produits de gestion courante	85 500 €
77 - Produits exceptionnels	11 000 €
013 - Atténuations de charges	130 000 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>3 960 697 €</b>
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 650 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 650 €</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	413 892.90 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 377 239.90 €</b>



# la section d'investissement

## Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

### **Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

**En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telle que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (ex. : des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public ...).

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement au fil des exercices.

## Les projets significatifs de l'année 2022

- **Accessibilité et amélioration de l'étage à la Maison Médicale Municipale**
- **Transformation de la bibliothèque en médiathèque**
- **Lancement d'un programme Voirie**
- **Plan Trottoirs**
- **Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection**
- **Implantation d'un préau à l'école Jacques Prévert**
- **Développement d'Aixpérience – pépinière d'entreprises**
- **Rénovation thermique à l'école Mendès France**



## Vue d'ensemble de la section d'investissement

16 - Emprunts et dettes assimilés	276 545.06 €
20 - Immobilisations incorporelles	39 250 €
21 - Immobilisations corporelles	1 398 656.45 €
9008 - Opération sécurité et vitesse	230 817 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 945 268.51 €</b>
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 650 €
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>	<b>2650 €</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	48 135.27 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 996 053.78</b>

10 - Dotations, fonds divers et réserves	125 000 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	473 384.72 €
13 - Subventions d'investissement reçues	441 694.77 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	
024 - Produits des cessions d'immobilisations	165 000 €
9003 - Opération Malterie	39 538.69 €
9008 - Opération sécurité et vitesse	76 939 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 321 557.18 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	559 496.60 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	115 000 €
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>	<b>674 496.60 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 996 053.78 €</b>





**HÔTEL DE VILLE**

7 RUE DE BÉTHUNE • 62160 AIX-NOULETTE

TÉL 03 21 72 66 44 • FAX 03 21 45 41 47

**[www.aix-noulette.fr](http://www.aix-noulette.fr)**